



*Liberté • Égalité • Fraternité*  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

AUDE

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N° 13 - JUIN 2019

PUBLIÉ LE 21 JUIN 2019

ARS OCCITANIE

## **SOMMAIRE**

### **ARS OCCITANIE**

Arrêté n° 2019-1600 modifiant l'arrêté n° 2017-170 modifié relatif à la composition du Conseil Territorial de Santé du territoire de démocratie sanitaire de l'Aude

**Arrêté n°2019-1600 modifiant l'arrêté n°2017-170 modifié  
relatif à la composition du Conseil Territorial de Santé  
du territoire de démocratie sanitaire de l'Aude**

**LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE OCCITANIE**

Vu le Code de la santé publique, notamment ses articles L. 1434-9, L. 1434-10, L. 1434-11 et R. 1434-33,

Vu la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires,

Vu la loi n° 2015-29 du 16 janvier 2015 relative à la délimitation des régions aux élections régionales et départementales et modifiant le calendrier électoral,

Vu la loi n° 2016-41 du 26 Janvier 2016 de modernisation de notre système de santé, notamment l'article L. 1434-11 de la section 3 de son article 158,

Vu l'ordonnance n° 2015-1620 du 10 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé et les unions régionales de professionnels de santé à la nouvelle délimitation des régions,

Vu le décret n° 2016-1024 du 26 Juillet 2016 relatif aux territoires de démocratie sanitaire, aux zones des schémas régionaux de santé et aux conseils territoriaux de santé,

Vu le décret n° 2016-1264 du 28 septembre 2016 portant fixation du nom et du chef-lieu de la région Occitanie,

Vu le décret du 24 octobre 2018 portant nomination de M. Pierre RICORDEAU en qualité de Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Occitanie,

Vu l'arrêté du 3 août 2016 relatif à la composition du conseil territorial de santé,

Vu l'arrêté n° 2016-1864 du 8 novembre 2016 définissant les territoires de démocratie sanitaire,

Vu l'arrêté n°2017-170 du 3 mars 2017 de la Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé Occitanie portant composition du Conseil Territorial de Santé du territoire de démocratie sanitaire de l'AUDE, modifié par l'arrêté n°2017-322 du 9 mars 2017, par l'arrêté n°2017-3871 du 24 novembre 2017, par l'arrêté n° 2018-515 du 6 mars 2018, par l'arrêté n° 2018-2685 du 27 août 2018, par l'arrêté n° 2018-3551 du 16 octobre 2018 ; par l'arrêté n°2019-176 du 7 février 2019 ;

**Considérant** les réponses aux appels à candidature organisés en application des dispositions de l'article R.1434-33 du décret n°2016-1024 susvisé,

**Considérant** les propositions de désignation des représentants pour chaque collège,

**ARRETE**

**Article 1** : L'article 2 relatif au 1<sup>er</sup> collège des **représentants des professionnels et offreurs des services de santé**, de l'arrêté n°2017-170 du 3 mars 2017 modifié est modifié comme suit :

**1c) Trois représentants des organismes œuvrant dans les domaines de la promotion de la santé et de la prévention ou en faveur de l'environnement et de la lutte contre la précarité**

Titulaires	Suppléants
M. Patrick GRESLE Vice-Président Comité territorial Aude ANPAA 11	Mme Elizabeth LAVOISIER IREPS Occitanie
Mme Chantal DUVAL Co Présidente Groupe d'Education à l'Environnement Aude	<i>A désigner</i>
M. Xavier-Gabriel LE GALL Directeur CSAPA Intermède	M. Hervé DENAES Directeur adjoint (AIDE 11)

Le reste sans changement.

**Article 2** : L'article 3 relatif au 2<sup>ème</sup> collège des **représentants des usagers et associations d'usagers du système de santé**, de l'arrêté n°2017-170 du 3 mars 2017 modifié est modifié comme suit :

**2a) Six représentants des usagers des associations agréées**

Titulaires	Suppléants
Mme Marie-Hélène LAMBERT Présidente Association Française des Diabétiques de l'Aude (AFD)	<i>A désigner</i>
Mme Marie MAFFRAND Sésame Autisme	<i>A désigner</i>
Mme Paulette DELANNOY Association des Diabétiques de Midi Pyrénées	M. François CARASCO Association des Diabétiques de Midi Pyrénées
M. Jean-Claude ROUANET APAJH AUDE	<i>A désigner</i>
Mme Anne-Marie GUITARD Présidente déléguée départementale Union Nationale de Familles et Amis de personnes Malades et/ou handicapées psychiques (UNAFAM)	M. Jean-Marie LLINAS Président adjoint FDAIM ADAPEI
Mme Evelyne BERDU Présidente Amicale Languedoc Roussillon des Insuffisants Respiratoires (ALRIR)	M. Antoine SUCH Amicale Languedoc Roussillon des Insuffisants Respiratoires (ALRIR)

Le reste sans changement.

**Article 3** : L'article 5 relatif au 4<sup>ème</sup> collège des **représentants de l'Etat et des organismes de sécurité sociale**, de l'arrêté n°2017-170 du 3 mars 2017 modifié est modifié comme suit :

**4b) Deux représentants des organismes de sécurité sociale**

Titulaire	Suppléant
M. Antoine BOURDON Directeur CPAM Aude	Mme Martine VERDALE MSA
M. Thierry AUTARD Directeur CAF Aude	Mme Delphine PACCARD CARSAT LR

Le reste sans changement.

**Article 3 :** Dans les deux mois de sa notification ou de sa publication, le présent arrêté peut faire l'objet, soit d'un recours gracieux auprès du directeur général de l'agence régionale de santé Occitanie, soit d'un recours contentieux devant le tribunal administratif compétent qui peut être saisi par l'application informatique « télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

**Article 4 :** Le Directeur Général Adjoint de l'Agence Régionale de Santé Occitanie est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région, ainsi qu'à celui du département de l'Aude.

Fait à Montpellier, le 17 mai 2019

Le Directeur Général de l'Agence  
Régionale de Santé Occitanie

Pour le Directeur Général  
de l'Agence Régionale de Santé Occitanie  
et par délégation, le Directeur Général Adjoint  
Pierre RICORDEAU

Dr Jean-Jacques MORFOISSE